Commune de BETTING

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 10

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 OCTOBRE 2026

Le conseil municipal, dûment convoqué le 26 octobre 2026 par M. SCHOULLER Dominique, Maire, s'est réuni en mairie le 30 octobre 2026 à 19h00.

Etaient présents : BRUN Denis - CHAMPLON Pierre - COLETTI Carole - FLAUSS Léon - JOCHUM Fabien - LEVICKI Roger - LINET Fabienne - OSTER Marc - RICHARD Katia

Absents excusés : ANDRES Michel - HELLERINGER KOPEC Marianne - LO GIUDICE Lucie - MULLER Laura - SUPEC Julie

POINT 0 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 AOUT 2026

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 28 août 2026, transmis préalablement à chaque conseiller.

SITUATION DE LA TRESORERIE

Au 1er septembre 2026, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 502 603,32 €.
Au 1er octobre 2026, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 482 473,49 €.

POINT 1 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ISOLATION INTERIEURE DE LA SALLE DE SPORT

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention à la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la pose d'une isolation intérieure dans la salle de sport.
Ces travaux sont estimés à 33 250,00 € HT - 39 900,00 € TTC.
Le conseil municipal à l'unanimité :
- approuve la pose d'une isolation intérieure dans la salle de sport,
- sollicite une subvention de la Préfecture au titre de la DETR,
- arrête le plan de financement comme suit :

montant des travaux HT	33 250,00 €
subvention DETR escomptée (50 %)	16 625,00 €
montant restant à la charge de la commune	16 625,00 €

- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur les ressources propres,
- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

POINT 2 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention à la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la création d'une aire de jeux pour les enfants de 2 à 12 ans, à l'arrière de la mairie.
Ces travaux sont estimés à 60 262,09 € HT - 72 314,51 € TTC.

dont : 42 695,00 € HT - 51 234,00 € TTC : structure
14 614,00 € HT - 17 536,80 € TTC : plateforme
2 953,09 € HT - 3 543,71 € TTC : copeaux

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la création d'une aire de jeux,
- sollicite une subvention de la Préfecture au titre de la DETR,
- arrête le plan de financement comme suit :

montant des travaux HT	60 262,09 €
subvention DETR escomptée (40 %)	24 104,84 €
montant restant à la charge de la commune	36 157,25 €

- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur les ressources propres,
- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

POINT 3 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR UN PARKING DESSERVANT LA MAIRIE

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention à la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation d'un parking desservant la mairie.
Ces travaux sont estimés à 21 145,00 € HT - 25 374,00 € TTC.
Le conseil municipal à l'unanimité :
- décide de la réalisation d'un parking à la mairie,
- sollicite une subvention de la Préfecture au titre de la DETR,
- arrête le plan de financement comme suit :

montant des travaux HT	21 145,00 €
subvention DETR escomptée (40 %)	8 458,00 €
montant restant à la charge de la commune	12 687,00 €

- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur les ressources propres,
- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

POINT 4 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ISOLATION EXTERIEURE DE L'ECOLE

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention à la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la pose d'une isolation extérieure à l'école.
Ces travaux sont estimés à 50 810,00 HT - 60 972,00 € TTC.
Le conseil municipal à l'unanimité :
- décide de la pose d'une isolation extérieure à l'école,
- sollicite une subvention de la Préfecture au titre de la DETR,
- arrête le plan de financement comme suit :

montant des travaux HT	50 810 ,00 €
subvention DETR escomptée (50 %)	25 405,00 €
montant restant à la charge de la commune	25 405,00 €

- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur les ressources propres,
- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

POINT 5 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION GRAND EST AU TITRE DU DISPOSITIF COUP DE POUCE RURAL POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention à la Région Grand Est au titre du dispositif « Coup de pouce rural » pour la création d'une aire de jeux de jeux pour les enfants de 2 à 12 ans à l'arrière de la mairie. Le montant maximal des dépenses éligibles est de 40 000 €, le taux est fixé à 30 % du montant HT avec un plafond à 12 000 €.
Ces travaux sont estimés à 60 262,09 € HT - 72 314,51 € TTC
dont : 42 695,00 € HT - 51 234,00 € TTC : structure
14 614,00 € HT - 17 536,80 € TTC : plateforme
2 953,09 € HT - 3 543,71 € TTC : copeaux
Le conseil municipal à l'unanimité :
- approuve la création d'une aire de jeux,
- sollicite une subvention de la Région Grand Est au titre du dispositif « Coup de pouce rural »,
- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur les ressources propres,

- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

POINT 6 : DEMANDE DE SUBVENTION A EDF AU TITRE DU DISPOSITIF « JE PASSE A L'ELECTRIQUE « POUR LA CLIMATISATION DE L'ECOLE

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention à EDF au titre du dispositif « Je passe à l'électrique » pour l'installation d'une climatisation dans les 2 salles de classe de l'école.
La prime maximale versée est de 10 000 € par établissement.
Ces travaux sont estimés à 7 522,00 €.
Le conseil municipal à l'unanimité :
- décide de l'installation d'une climatisation à l'école,
- sollicite une subvention à EDF au titre du dispositif « Je passe à l'électrique »,
- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur les ressources propres,
- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

POINT 7 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

La Préfecture nous demande de désigner un « correspondant incendie et secours » conformément à la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 et au décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022. Ce correspondant sera l'interlocuteur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il aura pour mission l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants.
Le conseil municipal à l'unanimité, désigne en tant que « correspondant incendie et secours » : ANDRES Michel.

POINT 8 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'EST MOSELLAN

Par arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2026, l'extension du périmètre du syndicat a été officiellement entériné, permettant l'adhésion de nouvelles communes. A la suite de cette extension, le nombre de communes membres est désormais porté de 34 à 70 communes. Cette évolution entraîne une modification de la représentation des communes membres au sein du comité syndical. Chaque commune membre est désormais représentée au sein du comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant,
Les communes qui étaient déjà membres du SELEM sont également invitées à procéder à une nouvelle désignation de leurs représentants.
Le conseil municipal à l'unanimité, désigne en tant que délégué titulaire : CHAMPLON Pierre
délégué suppléant : LINET Fabienne.

POINT 9 : DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2027-2033 de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach (CCFM), dont l'élaboration vient de débuter avec le bureau d'études Espacité, il nous est demandé de désigner un référent communal afin de simplifier les actions de communication et de dialogue entre les collectivités.
Cette personne pourra être notamment sollicitée au cours des différentes étapes de l'étude pour transmettre ou recueillir des informations, participer aux échanges et réunions avec le bureau d'études et assurer le lien entre la commune et la CCFM.
Le conseil municipal à l'unanimité, désigne en tant que référent : FLAUSS Léon.

POINT 10 : MOTION POUR LA SAUVEGARDE DES ARCHIVES MEDICALES DES ANCIENS MINEURS

Les archives médicales des anciens mineurs témoignent de l'histoire minière de notre territoire, du parcours de celles et ceux qui ont contribué à son développement, ainsi que des conditions de travail et de leurs conséquences sur la santé des mineurs et constituent ainsi un patrimoine précieux.

Compte tenu de l'attachement profond de notre territoire à son passé minier et à la mémoire de ses anciens mineurs, il apparaît essentiel de préserver durablement ces documents, dans le respect du secret médical et de la réglementation en vigueur.
Le conseil municipal à l'unanimité, demande :
- la suspension immédiate de toute opération de destruction ou d'élimination portant sur les dossiers concernés, dans l'attente d'un examen juridique et archivistique, complet du fonds,
- que soient étudiées, avant toute destruction, toutes les solutions permettant de préserver tout ou partie du fonds,
- qu'aucune décision irréversible ne soit prise avant que le statut juridique et archivistique de ce fonds ait été établi et que son intérêt historique, scientifique, sanitaire et patrimonial ait été évalué.
Cette motion sera transmise à la Préfecture de la Moselle, à la DREETS Grand Est, à l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs, aux services compétents du Ministère de la Culture et des Archives de France et au Conseil Départemental de la Moselle.

POINT 11 : MOTION CONTRE LA FERMETURE DES URGENCES DE L'HOPITAL LEGOUEST DE METZ

Les syndicats Force Ouvrière, CGT et FSU nous ont alerté sur le risque de fermeture des urgences de l'hôpital Legouest, qui accentuera les fortes tensions hospitalières qui existent déjà sur le territoire.
Ainsi, le Ministère des Armées a annoncé mi-juin, sa décision de transférer la gouvernance et la gestion des urgences de l'hôpital Legouest au CHR de Metz-Thionville. Par cette décision, le gouvernement a décidé de la fermeture totale à très court terme du service des urgences et l'ensemble des autres services de l'établissement sont de fait également menacés.
Le conseil municipal à l'unanimité, s'oppose à la fermeture des urgences de l'hôpital Legouest et espère, de ce fait, infléchir cette décision.

POINT 12 : TRAVAUX ET ACQUISITIONS

Eglise et cimetière
Pose d'un garde-corps devant l'église pour 9 540,00 € TTC et remplacement d'un portail au cimetière pour 4 706,40 € TTC par l'entreprise Jean Bonhomme.

Voirie
Installation de caméras de vidéoprotection rue Principale à l'entrée et à la sortie du village et rue de l'Ecole à hauteur des conteneurs pour un coût de 33 972,05 € TTC par la société Citeos.
Création d'un carrefour à feux au niveau du 57 rue Principale pour un coût de 51 782,34 € TTC par la société Citeos et pose d'un coffret pour le raccordement électrique par Enedis d'un montant de 1 684,80 € TTC.
Mise en place d'une zone 30 rue Principale pour 630,00 € TTC et acquisition de panneaux et accessoires pour 511,92 € TTC.

Atelier
Achat d'une tondeuse pour 1 095,00 € TTC.

POINT : DIVERS

Opération « Brioches de l'Amitié «
L'opération "Brioches de l'Amitié" qui s'est déroulée du 08 au 10 octobre 2026, a permis de récolter la somme de 1 778,10 € qui a été reversée à l'APEI Moselle - Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de Saint Avold.

Publié le 02.11.2026

Le Maire

D. Schouller